

DEPOT LEGAL
N° 1799

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS				ARRIVÉES A					CAHORS			MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. pr Montaub.	Arrivées	Dép. pr Cahors	Dép. pr Toulouse	(Arrivée)	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 38 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	4 ^h 45 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	•	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —	

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 50^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 56^m matin.

Cahors, le 31 Octobre.

LA SITUATION ET LA PRESSE

JOURNAUX RÉPUBLICAINS

Le Rappel, résume en quelques mots le sens du projet d'union des gauches de M. Lockroy :

Le ministère doit pouvoir vivre avec « toutes les gauches, et il ne peut même vivre qu'avec elles. Quiconque ne veut pas la dissolution, des crises à jet continu, doit être de son avis. Et c'est pourquoi il ne faut pas livrer au hasard les conditions de cet accord si nécessaire ; c'est pourquoi rien n'était plus naturel que la proposition d'entente présentée par M. Edouard Lockroy.

Le Journal des Débats ne veut pas croire à l'union des gauches :

On parle beaucoup, dit le *Journal des Débats*, de l'orientation nouvelle à donner à notre politique : tout le monde la cherche, mais personne ne l'indique. M. Lockroy lui-même, que son élection parisienne semble faire le premier député de France comme il y avait autrefois le premier grenadier, M. Lockroy cache mal l'insuffisance de sa conception politique en demandant la réunion plénière des Gauches. N'ayant rien à proposer, il espère que de cette réunion il sortira toujours quelque chose et qu'on n'aura plus qu'à s'y rallier. Quelle illusion pour un homme d'esprit ! Si M. Lockroy voulait la désunion immédiate du parti républicain, il ne pourrait pas faire une suggestion plus propre à atteindre son but.

L'Intransigeant ne croit pas non plus à l'union des groupes de gauche :

Personnellement, dit M. Rochefort, dans *L'Intransigeant*, je serais on ne peut plus heureux de voir se réaliser enfin cette union de Gauches qui est le merle blanc du gouvernement républicain. Je voudrais que tous les députés se jetassent dans les bras les uns des autres et qu'un baiser retentissant scellât une entente éternelle. Seulement, pour l'union des Gauches comme pour celle des sexes, il est d'abord essentiel qu'il n'y ait incompatibilité ni d'opinions ni

d'humeur. Ainsi il est impossible à deux époux de vivre ensemble si l'un veut que les fenêtres soient constamment ouvertes et l'autre qu'elles soient toujours fermées ; si l'un veut absolument qu'on fasse maigre et l'autre qu'on fasse gras le vendredi. Il faut de toute nécessité, pour que ce qu'on a appelé la coalition du second tour dure jusqu'à la fin de la législature, que l'une des Gauches se soumette à l'autre, comme l'un des deux conjoints doit, sous peine de divorce, baisser pavillon devant son partenaire.

La République française examine la situation qui est faite au cabinet actuel par les dernières élections :

Il est infiniment probable que, conformément à l'usage et aux précédents, le cabinet va remettre sa démission collective au président de la République. Mais il n'est guère douteux non plus que le soin de former le cabinet sera confiée de nouveau par le président de la République au président du conseil. Il saute à tous les yeux que M. Henri Brisson est, plus encore qu'avant les élections, l'homme de la situation.

C'est donc à lui qu'il appartient de faire le nécessaire pour rajuster et renforcer son cabinet, de s'entourer au plus vite — et il est mieux que personne en situation de le faire — de tous les renseignements propres à préciser la signification des votes et l'état d'esprit des élus, et à tracer le programme législatif qui doit rallier les volontés et donner satisfaction aux vœux les plus pressants du pays.

Que dès la rentrée la majorité trouve en face d'elle un véritable gouvernement à qui elle puisse donner sa confiance, et le problème réputé si difficile de la formation d'une majorité compacte sera déjà aux trois quarts résolu, pendant que, de son côté, l'opposition des monarchistes coalisés trouvera à qui parler.

Le Radical, continue à réclamer l'évacuation du Tonkin :

Personne en France, dit-il, ne peut avoir la prétention de faire de la politique coloniale malgré la France.

La France a apparemment bien le droit de ne pas vouloir conquérir le Tonkin. Et, si la France ne veut pas conquérir le Tonkin, qui donc pourrait s'en emparer, en son nom ?

Le pays ne veut plus entendre parler de ces entreprises chimériques qui ne lui ont rapporté que des déboires. Son parti est pris, irrévocablement pris ; à s'obstiner, on risquerait de compromettre, non seulement l'opportunisme, ce qui n'est pas une perte, mais la République.

La question coloniale est résolue : il faut avoir le courage d'obéir au pays.

Le National. — On pouvait croire que MM. les fonctionnaires étaient seuls responsables de leurs opinions politiques ; il n'en est pas ainsi, paraît-il, et M. Yves Guyot, un des nouveaux élus de Paris, déclarait carrément, hier, dans un banquet, qu'il faut que les femmes des fonctionnaires soient dûment averties qu'elles doivent « choisir entre la République et la réaction. »

En province, dit M. Yves, les républicains avaient contre eux non seulement le clergé, non seulement les hobereaux du pays, ils avaient encore presque partout, sinon les fonctionnaires, du moins les femmes des fonctionnaires ! (Rires et applaudissements.)

À Paris, où nous sommes laïcisés depuis longtemps, où nous ne connaissons pas les rivalités passionnées et haineuses des campagnes et des petites villes, où depuis longtemps nous dédaignons le clergé, nous ne comprenons point cette politique. Mais là, tandis que monsieur se déclare républicain, madame trouve de bon ton de se proclamer réactionnaire. Question de mode, de plus, de politique personnelle. Le mari broute le chou républicain ; madame caresse la chèvre monarchiste. (Rires.) On a ainsi des appuis de tous les côtés. Cela réussit. J'ai des faits, je les produirai un de ces jours. Mais dès maintenant, il faut que les femmes des fonctionnaires soient dûment averties que ce double jeu ne saurait être toléré plus longtemps, qu'elles doivent choisir entre la République et la réaction.

C'est, comme on le voit, une véritable mise en demeure. Que mesdames les préfètes, mesdames les sous-préfètes, mesdames les perceptrices et les contrôleuses se le tiennent pour dit. On a l'œil sur elles. Voilà qui n'est pas fait pour les rendre modestes...

JOURNAUX RÉACTIONNAIRES

Que fera la droite ? telle est la question que se posent les journaux réactionnaires.

Le Figaro trace ainsi les quatre voies différentes qui s'ouvrent devant la droite :

La droite peut choisir entre quatre plans de bataille :

- 1° L'opposition systématique et la recherche d'une solution monarchique à bref délai ;
- 2° La dissolution prochaine de l'Assemblée ;
- 3° La part dans l'action gouvernementale, au moyen de l'alliance constante avec le centre ou avec l'extrême gauche ;
- 4° La même part, au moyen d'alliances momentanées et changeantes.

Le quatrième plan est le seul qui semble pratique et utile.

Voilà, dit *Ignotus*, comment le drapeau gris, le grand drapeau neutre des affaires et des questions sociales, peut nous mener à la Monarchie.

Le Gaulois examine la même question :

Donnera-t-on, dit M. de Cornély, aux conservateurs une part d'influence proportionnée à leur nombre ; ou bien continuera-t-on à les traiter en îlots ? Y aura-t-il lutte ou concessions ?

Je n'en sais rien. Mais ce que je sais bien, c'est que le rôle de la droite changera radicalement, selon qu'elle trouvera devant elle une majorité décidée à la respecter ou une majorité décidée à la museler.

Alors, alors seulement, nous ferons de l'obstruction. Alors nous ferons tous nos efforts pour arriver à une dissolution, persuadés que le suffrage universel, qui a envoyé deux cents conservateurs à la Chambre de 1885, en enverra quatre cents à la Chambre de 1886.

On nous aura mis moralement hors de la loi. Nous nous comporterons en *oullaws*.

M. de Broglie, interrogé sur le même sujet, répond aux questions du *Gaulois* :

— Quelle devrait être, selon vous, l'attitude de la droite à la Chambre ?

— Le rôle de la droite est bien simple. Son devoir est de réparer, dans la mesure du possible, le mal qui a été fait et d'en empêcher le retour,

un signal, un avertissement, quelque chose comme re : *Sentinelles, veillez !* de nos camps et de nos remparts. Le filleul de madame Mazerolles était beaucoup trop préoccupé par la discussion qu'il venait d'avoir avec Hélène Lebrun, par celle que, probablement il allait être obligé de soutenir avec Sabine, et par la pensée, alarmante qu'il lui faudrait, cette nuit-là même, rentrer dans cette maison de la rue des Maçons où il avait bien compté ne jamais remettre le pied.

La petite porte qui lui servait d'objectif paraissait, au premier abord n'avoir pas fonctionné depuis un siècle. Pourtant, quand il eut introduit la clef dans la serrure, ce fut sans nul effort et nulle difficulté qu'il en fit jouer le pêne. Ce fut sans résistance et sans bruit qu'il en fit évaluer le battant.

Roland se glissa avec précaution dans le jardin. Puis, après avoir refermé la porte derrière lui, il se coula sous le couvert, en étouffant l'écho de ses pas sur le sable fin des allées, et arriva au pavillon dont il gravit les marches avec une légèreté rapide.

La livrée dormait consciencieusement dans l'antichambre.

Notre héros redevint le marquis de Grandchamp :

— Holà ! debout, drôles ! commanda-t-il. Les deux affidés de Vidocq se mirent aussitôt sur leurs jambes, et prirent une attitude respectueuse.

— Où est madame ? demanda Roland.

PAUL MAHALIN.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

66

LA BELLE LIMONADIÈRE

TROISIÈME PARTIE

LA REVANCHE DE VIDOCQ

1

L'UNIFORME DU GÉNÉRAL

Il ajouta avec une gaieté apparente et une rare effronterie :

— Mais comment m'y introduire ?... Comment m'y orienter ?

— MM. Mazerolles ont autorisé ma visite. Les clefs de la maison ont été déposées chez un voisin, un épicier nommé Michon. Vous vous adresserez à lui. Il est prévenu et vous guidera.

— A merveille ! Cinq heures sonnèrent à une pendule. Les deux jeunes gens eurent le même mouvement. Le temps avait passé si vite !

— Il faut nous séparer au plus tôt, dit Hélène. Nous savons désormais où nous retrouver. A minuit !

— A minuit !

En quittant la Cour de la Reine-Blanche, no 10

héros sauta dans une voiture et se fit conduire, rue de la Sonnerie, à la boutique du revendeur-ferrailleur Perrin. Il causa environ vingt minutes avec ce dernier. Ensuite, traversant tout Paris, il congédia son véhicule à la hauteur du Parc de Montceaux, alors entièrement vierge de tous défrichements et embellissements, long-a à pied le saut-de-loup de cette propriété princière, franchit la barrière, suivit un instamment le chemin de ronde et finit par s'engager dans les terrains vagues qui aboutissaient au mur de clôture du jardin du Pavillon Matiffet.

Il y avait là, sous un rideau de lierre, une petite porte basse, étroite et vermoulue, dont la teinte du bois, moisi par la pluie et rongé par le soleil, se confondait avec celle des pierres grisâtres qui l'encadraient. C'était une des trois issues secrètes relevées par le chef de la brigade de sûreté. Roland s'était dirigé sur ce point.

Comme il y arrivait, un homme se détacha de la muraille et fit quelques pas en avant.

— Pour aller à la Petite-Pologne, sans vous commander bourgeois ? demanda-t-il.

Il était sept heures du soir. La plaine Monceaux était déserte. La nuit, dans cette solitude, semblait plus épaisse qu'ailleurs. Mais Roland était brave. Il riposta à la question par une question :

— Lami, que faisiez-vous collé contre ce mur ?

L'individu se rebiffa :

— De quoi ! bégaya-t-il. On ne peut donc plus faire sa sieste, à présent, quand on a l'ichoté un brin avec des personnes du sexe ?... On boit toujours du raide, sais-tu, au Petit-Raponneau des Terncs ! Un vrai velours... épinglé ! Ça

dans la mesure des moyens dont elle dispose ; elle doit attendre que les républicains aient trouvé le terrain qu'ils cherchent.

— Croyez-vous qu'ils y parviennent ?
— Ça me paraît difficile ; en tous cas, s'ils y arrivent, leur union se fera au profit des radicaux.
— Et après ?
— La droite verra ce qu'on lui proposera, ce qu'on lui présentera ; elle adoptera ou repoussera, suivant les cas ; la droite n'est pas aux affaires, et il lui faut attendre la manifestation de la politique républicaine.

Le prince J. Bonaparte, reconnaît lui-même dans le *Figaro* que son parti est bien mort et que le salut du pays est dans l'affirmation de la république conservatrice :

Contre des adversaires si nombreux, que peuvent les républicains ?

Les radicaux sont logiquement poussés au pouvoir. L'opportunisme est trop accablé pour le leur disputer. Mais, une fois qu'ils seront les maîtres, que feront les radicaux ? Ils seront entraînés vers des réformes mal conçues, qui troubleraient inutilement un état social profondément ébranlé et qu'il est temps de raffermir ; réformes de purs théoriciens, que le pays ne réclame pas et qui ne répondent à aucune des préoccupations qu'éveille la crise économique et agricole que nous traversons.

Les républicains plus prudents et plus sages seront donc refoulés vers les droites par la nécessité de résister à cette aventure, qui leur aliénerait définitivement le pays.

Supposez un ministère radical mis en minorité sur une de ces questions qu'il a faites siennes. Que sortira-t-il de cette crise ?

Un ministère de droite ? On ne discute pas une pareille bêtise.

La dissolution ? Mais ce serait la certitude de ramener trois cents monarchistes à la Chambre.

Rester au pouvoir quand même, en soutenant que les royalistes ne comptent pas et qu'il suffit d'avoir la majorité parmi les républicains ? Mais le Sénat opportuniste est là pour mettre fin à cette prétention ridicule.

On est acculé à l'insoluble.

En vérité, je me demande comment on ne voit pas déjà l'erreur commune dans laquelle tombent les hommes politiques qui croient à la possibilité de constituer une majorité de gouvernement dans de pareilles conditions.

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est l'effort patriotique de tous les bons citoyens vers un but commun, et ce but c'est la stabilité dans la république.

Oui, la république doit être mise hors de cause. Toute tentative de restauration serait le signal des plus épouvantables bouleversements. Voilà ce qu'il faut commencer par se dire quand on aime son pays et qu'on est vraiment conservateur.

Informations

Attentat contre M. de Freycinet.

Voici les renseignements que donne le *Temps* :

Au moment où la voiture du ministre arrivait près du pont de la Concorde où sont exécutés en ce moment des travaux de pavage et où par suite, elle allait plus lentement, M. de Freycinet a vu un individu s'approcher de son coupé, et ouvrir un parapluie. Puis, il a entendu une détonation.

A ce bruit, le cocher s'est retourné, a aperçu également l'agresseur et a fouetté son cheval de peur d'un nouvel attentat. Par la petite glace du fond de la voiture, M. de Freycinet a vu que deux personnes arrêtaient cet individu. Il était coiffé d'un chapeau mou et vêtu d'un paletot verdâtre. Le ministre ne s'est pas préoccupé d'avantage et est rentré au ministère, où il n'a rien dit de ce qui venait de se passer au personnel et à son cabinet. Il n'a rien raconté à Mme et à Mlle de Freycinet, qui ont appris le fait par le commissaire de police, venu à une heure, rue de la Faisanderie, pour ouvrir une enquête.

Les renseignements recueillis depuis établissent que deux personnes ont arrêté l'agresseur. Ce sont MM. Josse, capitaine d'artillerie de terre, et Moreau, lieutenant de vaisseau, officiers d'ordonnance du ministre de la marine. Ils ont demandé à l'individu ce qu'il venait de faire. Il a répondu : « Je viens de tirer sur M. de Freycinet et j'ai jeté mon revolver dans la Seine. » Comme ces deux officiers lui demandaient la raison de son attentat, il a répondu qu'il n'avait aucune explication à donner.

MM. Moreau et Josse l'ont conduit au poste du Palais-Bourbon, sans qu'il ait fait la moindre résistance. L'attentat a eu lieu au coin du pont et de la place de la Concorde. La voiture rasait le trottoir sur lequel était le coupable, et, au dire des deux officiers qui l'ont arrêté, le

coup a été tiré presque à bout portant. Son revolver était de fort calibre.

On n'a trouvé sur l'individu arrêté aucun papier établissant son identité. On a pu s'assurer que son linge était marqué P.-M.

Un grand nombre de députés, de sénateurs, de représentants du corps diplomatique se sont rendus à l'hôtel du quai d'Orsay pour féliciter M. de Freycinet d'avoir échappé à l'attentat.

L'auteur de l'attentat contre M. de Freycinet serait un Corse qui s'appelle Pierre Matza ou Mattei ; il était venu plusieurs fois depuis huit jours au ministère des affaires étrangères, demandant à parler à M. de Freycinet.

Il refuse de fournir des explications sur son identité.

La réunion du Congrès. — Dans sa dernière réunion, le cabinet s'est de nouveau occupé de la date possible du congrès qui doit procéder à l'élection présidentielle.

M. Henri Brisson, ainsi que la plupart de ses collègues, ont été d'accord sur la nécessité d'avancer, autant que possible, la date de cette réunion.

On a fait remarquer que, de cette manière, la fin de l'année serait exempte de toute cause d'inquiétude ou d'agitation.

Les invalidations. — La gauche radicale, après avoir recueilli les renseignements de ses comités de province, paraît résolu à écarter toutes invalidations, à l'exception de celles concernant, le Haut-Rhin, les Hautes-Pyrénées et les Landes.

Les élections de ces trois départements seront l'objet d'un débat public ; quand aux élections de tous les autres départements, elles seront validées sans débat.

Une mesure de propreté. — Le ministre de l'intérieur a donné au préfet de police des instructions pour interdire l'ouverture de la brasserie l'Abbaye de Thélème où des consommations devaient être servies, par des hommes et des femmes revêtus d'habits semblables à ceux de certains ordres religieux.

Projets du gouvernement sur le Tonkin. — On lit dans le *Figaro* :

Le conseil des ministres n'attend plus que l'avis motivé du général de Courcy pour régler définitivement, sauf l'approbation ou le rejet par les Chambres, la question du Tonkin.

Les projets du gouvernement consistent à laisser au Tonkin et dans l'Annam un corps d'armée de 12,000, auxquels seraient confiés la défense de Hoé et du Delta.

Le général de Courcy a été invité à prendre l'avis des généraux placés sous ses ordres, et à envoyer à Paris un rapport dans lequel seront indiquées les places fortes indispensables à garder.

Les troupes françaises tiendraient garnison dans ces places autour desquelles rayonnerait l'armée indigène ayant des cadres français. C'est uniquement à cette armée que serait ultérieurement confié le soin de conquérir morceau par morceau le Haut-Tonkin et l'Annam du nord au sud.

On pense au ministère de la guerre que cette tâche pourrait être accomplie en deux ou trois années sans qu'un seul de nos régiments dépasse Hong-Hoa et Cho.

Le général de Courcy. — Nous avons raison de mettre en doute l'information donnée par le *Soir*, au sujet d'une nouvelle dépêche du général de Courcy. Le ministre de la guerre n'a rien reçu depuis jeudi. On sait d'ailleurs que le commandant en chef du corps expéditionnaire a quitté Hanoi pour rejoindre le général de Négrier. Ce voyage explique le silence du général de Courcy.

La situation au Tonkin. — La *France*, journal républicain, publie une lettre d'un officier expéditionnaire au Tonkin, dont nous détachons le passage suivant :

« Tu as lu beaucoup de choses sur cet affreux pays où, pour la plupart, nous sommes venus mourir ; mais tu ne sais du Tonkin que ce qu'un Français, auditeur de conférences payées, peut en savoir.

« Je suis trop soldat pour me plaindre ; mais si les électeurs venaient faire un petit tour ici, ils enverraient à la Chambre des hommes ayant de nouvelles idées coloniales.

« Je suis à Haïphong avec 600 hommes d'artillerie et autant d'infanterie. Sur cet effectif nous avons perdu pendant le mois d'août près de 20 hommes par jour. J'ai dit vingt ; plus de 10 officiers, 2 médecins et 1 pharmacien. Nous aidions tous les médecins, à soigner les cholériques.

« Le choléra existe non seulement à Haïphong, mais à Cao, à Mam, à Kep. Tout le corps expéditionnaire est atteint.

« Pendant les trois derniers mois, la moyenne de nos pertes a été de près de mille hommes par mois. »

Algérie. — Les Arabes de L'Aurès avaient essayé de se soulever. On a dû envoyer des turcos qui ont rétabli l'ordre.

Le choléra va en décroissant en Espagne. Plusieurs postes sanitaires de l'arrondissement de Mauléon, Liçq, Amégoy et Bigorroy ont été supprimés.

L'épidémie a presque complètement disparu de la Navarre. On signale bien encore quelques cas, mais aucun n'a été suivi de mort.

A Pampelone, grâce à des mesures énergiques, la ville est restée presque indemne. On respire encore dans les rues une forte odeur de chlorure de chaux, de phénol et autres désinfectants.

ACADÉMIE DES SCIENCES

GUÉRISON DE LA RAGE (Fin).

Le 6 juillet dernier, à 8 heures du matin, trois personnes venant d'Alsace se présentèrent au laboratoire de M. Pasteur : un homme d'un âge mûr, M. Wohl, un enfant de neuf ans, Joseph Meister, et la mère de ce dernier.

M. Wohl et l'enfant avaient été mordus par un chien enragé.

L'état de M. Wohl étant sans gravité, on ne s'occupa que de l'enfant qui portait de nombreuses morsures aux jambes et aux mains ; ces blessures avaient été cantérisées, douze heures après l'accident, par le docteur Weber. — Le chien était bien enragé, car son estomac contenait de la paille, du bois, du crin, etc., et les vêtements de l'enfant étaient souillés d'une bave caractéristique.

Ce même jour, le 6 juillet, M. Pasteur pria MM. Vulpian et Granger de venir visiter Joseph Meister. On constata l'existence de quatorze morsures dont l'intensité devait produire la rage. La mort de cet enfant paraissait inévitable. Alors, M. Pasteur crut pouvoir, non sans inquiétude, appliquer sur le jeune Meister sa méthode, qui avait réussi sur les chiens ; il est vrai que ceux-ci n'avaient pas été inoculés avant d'être devenus réfractaires.

Le 6 juillet, à 8 heures du soir, 60 heures après les morsures, on inocula à l'enfant une demi-seringue Pravatz de moelle de lapin mort rabique.

Le 7 juillet, à neuf heures du matin et à 7 heures du soir, on injecta une demi-seringue de moelle de 14 jours ; les jours suivants on usa successivement de moelle de 12, 10, 5, 4, 3, 2 jours ; et le dernier jour, on employa de la moelle d'un jour.

En même temps, on inoculait des lapins *neufs* qui devaient servir à vérifier le degré de la virulence de la moelle employée. Les moelles employées jusqu'au 10 juillet furent inoffensives ; mais celles qu'on injecta du 11 au 16 juillet furent virulentes et déterminèrent la rage.

Après 15 jours, on avait inoculé à Meister le virus le plus virulent.

Joseph Meister a échappé à la rage des morsures et à celle qui lui était inoculée comme contrôle de traitement et qui était plus violente que la rage produite par le virus ordinaire, par le virus des morsures.

Dès le mois d'août, M. Pasteur était rassuré sur le sort de l'enfant, et aujourd'hui, quatre mois après l'accident, la santé de Meister est parfaite.

M. Pasteur a dégagé le sens des expériences qu'il poursuivait. — En se rapportant aux méthodes d'atténuations successives des virus mortels, il semblerait que les moelles les plus anciennes, provenant d'animaux qui ont fourni le virus aux sujets plus récents, devraient être plus virulentes que les plus récentes ; mais les faits montrent le contraire ; le contact à l'air sec diminue la virulence jusqu'à la rendre nulle.

L'effet est dû à l'appauvrissement des quantités de virus contenu dans ces moelles et non à une diminution de la virulence. On pourrait donc agir par quantités d'abord petites puis graduellement croissantes.

Il existe une autre interprétation qui peut paraître étrange, mais qui mérite d'arrêter l'attention. Beaucoup de microbes paraissent donner naissance à des matières qui nuisent à leur propre développement. C'est ce que M. Pasteur a observé dans le choléra des poules : le microbe produit un poison de ce microbe.

M. Pasteur déclare que la plus sérieuse des questions à résoudre est peut-être celle de l'intervalle écoulé entre la morsure et le traitement. Pour Meister, cet intervalle a été de 2 jours et demi.

Mardi dernier, M. Pasteur a traité un jeune homme de 15 ans, mordu aux mains depuis 6 jours pleins. Il s'appelle Jean-Baptiste Judith et il est berger.

Un chien de mauvaise allure et de forte taille allait se précipiter sur un petit berger qui accompagnait Judith. Celui-ci prend son fouet et s'élance sur le chien. L'animal se jette sur lui, déchire ses vêtements et le mord à la main gauche. De la main droite, Judith ouvre la gueule de la bête, pour dégager sa main gauche ; puis, il assomme le chien avec son sabot.

M. Vulpian a pris ensuite la parole et a témoigné son admiration pour M. Pasteur, qui a triomphé d'une maladie jusqu'ici reconnue incurable. Cette terrible maladie est guérie par M. Pasteur, qui n'a eu dans cette voie aucun initiateur, aucun précurseur.

L'importance pratique de cette découverte est considérable. Il faudrait dit, M. Vulpian, un traitement d'après cette méthode que je déclare absolument sûre. Le succès obtenu sur Meister sera obtenu sur tous les malades. Il serait bon d'instituer un traitement, car, grâce à la publicité que va recevoir cette découverte, M. Pasteur sera assailli de demandes de traitement. Le nombre des personnes mordues est plus grand qu'on ne se l'imagine.

Ce nouveau travail met le sceau à la gloire de M. Pasteur et jette un éclat incomparable sur notre pays.

Les membres de l'Académie, les membres de la presse et tous les assistants ont accueilli ces paroles par des applaudissements prolongés.

Après avoir remercié l'Académie de cette ovation, M. Pasteur a déclaré que sa méthode pourrait entrer aisément dans la pratique. Il faut que du 1^{er} janvier au 31 décembre, il se trouve dans un établissement des lapins chez lesquels la rage soit entretenue.

On arrivera à obtenir un virus maximum, d'une durée d'incubation inférieure à sept jours, qui est la limite atteinte jusqu'à ce jour. La régularité avec laquelle se déclare la rage est prodigieuse. On peut assigner, à quelques heures près, l'instant où le lapin commencera à être paralysé, car c'est par la paralysie que d'ordinaire la rage se manifeste chez les lapins. Sur cent cas de rage, on n'observe chez cet animal que un ou deux cas de rage furieuse.

L'intensité de la virulence est estimée par la durée de l'incubation de la rage chez l'animal inoculé.

Souscription nationale. — Le *Matin* apprend que l'opinion publique en Angleterre est très enthousiasmée de la découverte de M. Pasteur sur la rage.

Sur la proposition des institutions médicales et scientifiques de Londres, le lord-maire va ouvrir une souscription nationale dont le produit sera remis à M. Pasteur, qui en fera l'usage qu'il voudra.

Un fait d'une grande importance pour notre région est signalé dans la lettre suivante : **Masseret** (Corrèze), le 23 mai 1885. Ma femme était atteinte d'une anémie des plus compliquées, elle ne mangeait presque plus et ne dormait pas. Un rhume était survenu et l'avait conduite près du tombeau. C'est alors que j'eus le bonheur d'entendre parler de vos bonnes Pilules suisses, j'en fis venir une boîte à Fr. 1,50, et lorsque ma femme en eut pris pendant huit jours, l'appétit lui revint comme par enchantement. J'en fis venir encore d'autres boîtes, qui ont achevé sa guérison. D'autres personnes que je connais n'ont qu'à se louer également des bons résultats obtenus par vos excellentes Pilules suisses. M. P. ; à Mr. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le *Republicain* annonce qu'à l'occasion de la Fête des Morts, une double manifestation aux monumens de Gambetta et des Mobiles est en voie d'organisation.

M. le président de la Ligue des patriotes de Cahors fait appel, à cette occasion, à toute la population, sans distinction d'opinions.

La comptabilité des communes. — Une circulaire a été envoyée par le ministre de l'intérieur au sujet de la comptabilité des communes; en voici la substance :

M. Allain-Targé appelle l'attention des préfets sur l'oubli de ce principe fondamental que les budgets municipaux ne doivent pas être établis en déficit; or, dans la pratique, ce principe n'est pas appliqué.

Le ministre ajoute que les budgets communaux n'offrent souvent qu'un équilibre apparent, obtenu soit par l'inscription aux recettes de ressources dont la réalisation est incertaine, soit par l'omission de dépenses véritables qui doivent nécessairement motiver une ouverture de crédits supplémentaires.

Il s'ensuit que ces irrégularités amènent un trouble profond dans le fonctionnement des caisses municipales et ont pour résultat de nécessiter des emprunts. Or, ceux-ci doivent correspondre à des entreprises intéressantes à l'avenir et non servir à combler des déficits.

En conséquence, le ministre invite les préfets à n'autoriser des crédits additionnels qu'après s'être assurés qu'ils n'excèdent pas les ressources disponibles du budget.

M. Johanneau, est nommé lieutenant au 7^e de ligne.

Vol. — Nous apprenons à l'instant qu'un vol vient d'être commis, la nuit dernière, au bureau de poste de Figeac.

La Catastrophe de la Chancelade
Périgueux, 28 octobre.

Comme nous l'avons dit, quelques carriers, par cette journée pluvieuse, étaient allés au travail, et l'un d'eux aiguisait sa scie à l'entrée des galeries. Combien étaient-ils? Que de malheureux fallait-il chercher dans les galeries profondes! En y comptant l'infortuné qui a été broyé au seuil de la montagne, ils sont cinq, enfermés dans les galeries, à trois ou quatre cents mètres de profondeur. Ils sont en pleine pierre, à un endroit où certainement aucun éboulement ne s'est produit. Mais quel a été leur sort? Hélas! il semble que l'hypothèse la plus favorable qu'on puisse hasarder sur leur compte est que la terrible poussée d'air qui a dû se produire au moment de l'obstruction complète des galeries ait provoqué leur asphyxie. On estime la formidable pression de l'air à 50 atmosphères. Autrement, il faut craindre qu'ils ne soient fatalement condamnés à mourir d'une mort horrible dans cet affreux cachot où l'éboulement les a murés.

Les obsèques des quatre victimes retirées des décombres, ont été célébrées en l'église de la Chancelade.

Voici leur nom : la femme Joachim Lafayasse, âgée de trente ans; la petite Denis, âgée d'un an; la femme Jacques, âgée de quatre-vingts ans; enfin, la petite Renaudir, âgée de treize mois.

M. l'abbé Riboulet, curé de la Chancelade, assisté de M. l'abbé Granger, curé de Château-Lévêque, officiait.

Toutes les notabilités de Périgueux étaient présentes à cette triste cérémonie. M. le préfet de la Dordogne, le général Blot, MM. Theulin et Gadaud, députés, Lagrange, Floirat, directeur des travaux de Périgueux, le commissaire de police de Périgueux, MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, et de la compagnie d'Orléans, etc.

M. l'abbé Riboulet a prononcé, sur les quatre tombes, quelques mots d'adieux qui ont profondément ému l'assistance.

M. le préfet a aussi prononcé une touchante allocution dans laquelle il faisait appel aux sentiments de charité, qui doivent venir en aide à tant d'infortunés.

On ignore toujours le sort des cinq malheureux ensevelis dans les galeries. Plusieurs sondages sont restés infructueux. On continue le déblaiement avec les plus grandes difficultés et au milieu des plus grands dangers. En effet, des grondements souterrains se font constamment entendre et prouvent des éboulements intérieurs.

Car, ainsi que nous l'avons dit, l'éboulement de la montagne n'est malheureusement pas terminé : le sol tremble, en effet, de plus en plus et de larges crevasses s'ouvrent partout.

Mardi matin, une violente détonation s'est fait entendre : c'était encore un éboulement qui se produisait à l'entrée de la dernière carrière.

M. Birz, ingénieur en chef des mines, est arrivé. On signale également l'arrivée de M. Alphandéry, procureur général près la cour de Bordeaux, accompagné de M. le substitut Bruno-Lacombe et de M. le procureur de la République.

Périgueux, 29 octobre.

Les essais de sauvetage continuent au milieu de dangers toujours nouveaux.

Ce matin, à 9 heures, le contre-maître carrier a tenté de pénétrer dans la carrière pour trouver un passage conduisant à la galerie où doivent être les ouvriers ensevelis; mais il n'a pu effectuer que 60 mètres, arrêté par de nouveaux éboulements.

A 11 heures, le sieur Parcelier, père d'une des victimes, malgré son âge, a voulu lui aussi descendre dans la carrière. A 4 heures, il n'était pas ressorti, il doit être enseveli sous les éboulements, ou égaré.

Le mari d'une des femmes tuées dimanche, disparu depuis et que l'on croyait suicidé de désespoir a été lui aussi tué par un éboulement à l'entrée de la carrière.

Au moment où je vous télégraphie, les nommés Martine, garde-mine, et Théodore, carrier vont à la recherche du vieux Parcelier.

Les cadavres des premières victimes de dimanche écrasées par l'éboulement devant la carrière n'ont pas encore été retrouvés.

Durant tout l'après-midi, la femme du malheureux vieillard ne cessait de pousser des cris terribles en face de ces galeries qui lui avaient pris successivement son fils et son mari. C'était navrant.

Les secours ne manqueront pas, les souscriptions affluent de toutes parts.

M. le préfet a réuni les entrepreneurs présents à Chancelade et leur a fait la proposition suivante : Si un homme compétent veut entreprendre les travaux d'exploration et prendre l'engagement d'arriver à la galerie recherchée en huit jours au maximum, *il lui sera compté le double de la dépense faite, quels que soient les frais employés pour ce travail.* Personne n'a cru pouvoir accepter.

30 octobre, soir.

Aujourd'hui à une heure, la fumée, sentant la résine, s'élevait au-dessus de la carrière éboulée. Ce soir, elle sortait par toutes les fissures. La foule est frémissante d'émotion. Les travailleurs jettent des arbres en travers de la crevasse.

M. Martineau, entrepreneur, attaché par une corde est descendu presque au fond de l'abîme et n'a rien trouvé. Cependant il est certain qu'une des victimes, au moins, doit être vivante puisque le feu doit avoir été allumé par une main humaine.

Sourds-muets. — Il vient d'être créé par le ministère de l'intérieur, vingt bourses nouvelles de 500 francs chacune, à l'institution nationale des sourdes-muettes établie à Bordeaux.

Afin de mieux assurer le sort de ces jeunes filles, par une bonne instruction, la durée du cours d'études, qui était de six ans, a été reportée à deux années de plus.

Les familles ayant des jeunes filles sourdes-muettes, peuvent adresser leur demande au ministère.

La pomme de terre. — Il y a cent ans que la pomme de terre a été acclimatée en France par Parmentier. Les sociétés d'agriculture et les comices agricoles s'occupent, paraît-il, de fêter dignement ce centenaire humanitaire.

Ne riez pas : comme alimentation, la pomme de terre ainsi que le pain est presque devenue un symbole.

Foires. — Le ministre de l'agriculture vient d'approuver un arrêté du préfet du Lot rendant exécutoire la décision du conseil général du département du Lot par laquelle cette assemblée a autorisé :

1° la commune de Cozance à transférer aux 7 janvier et 7 février les foires qui se tenaient au chef-lieu de cette commune les 4 avril et 7 mai de chaque année ;

2° la commune de Cabrerets à tenir sept foires le troisième lundi des mois de janvier, avril, juin, juillet, août, octobre et novembre, et à transférer les cinq foires déjà existantes au troisième lundi du mois où elles se tiennent, à l'exception de celle du 9 mai, qui conservera son ancienne date ;

3° la création de sept foires qui se tiendront au Mas-de-la-Croix les 7 janvier, 8 février, 7 mars, 7 avril, 7 mai, 7 septembre et 7 décembre de chaque année.

Prisons. — Le ministre de l'intérieur a approuvé un arrêté du préfet du Lot nommant aumônier de la prison de Figeac M. l'abbé Mourlhon, en remplacement de M. Molinier.

A la justice de paix

AUDIENCES COMIQUES

C... colporte partout que le fils R... lui a tué un pigeon; R... père considère ces propos comme une diffamation et demande de ce chef à C... 50 fr. à titre de dommages-intérêts.

M. le juge de paix, à C... — Qu'avez-vous à répondre ?

C... (avec attendrissement). — J'affectionne beaucoup les pigeons; malgré toutes mes précautions, ceux que j'ai le bonheur de posséder vont picorer, parfois, chez les propriétaires voisins; dernièrement un de mes pigeons, jeune, magnifique et apprivoisé donc!... Un de mes pigeons, dis-je, est allé, par malheur, sur le toit de la maison de R... à l'effet de se soleiller un peu; voilà-t-il pas que R... qui a le cœur dur comme un rocher, arrive et dit à son fils, armé d'un fusil : f...-le par terre; effectivement, le fils R... ajuste mon malheureux pigeon et le tue.

M. le juge de paix à C... — Comment savez-vous que ce pigeon vous appartenait ?

C... — Il était jeune et né le 5 avril 1885 (hilarité générale); du reste, j'ai ramassé le pigeon et l'ai porté chez M. le maire, là j'ai ouvert le corps de la pauvre bête, et ce magistrat a constaté avec moi qu'elle était jeune (nouvelle hilarité) et par suite ma propriété...

M. le juge de paix engage C... à surveiller un peu mieux ses volatiles adorés et à surveiller surtout sa langue; il invite R... à retirer sa demande; C... paiera le billet d'invitation.

Sur ce, réconciliation complète entre les parties qui se retirent, savoir : R... à peu près satisfait et C... encore un peu triste et la larme à l'œil, l'exposé des faits qui précèdent ayant reveillé dans son cœur le pénible souvenir de la triste fin de son pigeon bien-aimé...

CLERGIE.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 24 au 31 octobre 1885.

Naissances.

Bourrières, Lucie, rue Nationale, 23.
Balaguère, Louis.
Saint Martin, Fernand, rue du Séminaire, 8.
Palame, Jules, rue Brives, 20.

Mariages.

Faurie, Emile, et Barat, Marie.
Bissière, François, et Chastagnol, Elisabeth.

Décès.

Vidal, Marie, s. p., 71 ans, (hospice).
Lade, Jeanne, 3 ans, rue Clément Marot, 2.
Catala, Octave, menuisier, 80 ans, rue Lastié.
Delpon, Marguerite, 4 mois, à St-Henri.
Réhlié, Jeanne, s. p., 69 ans, célibataire, rue St-Clair.
Dussan, Louis, maçon, 66 ans, (hospice).
Lestandie, Marie, s. p., 84 ans, quai, Ségur.
Lagarrigue, Marie, s. p., 73 ans, rue St-Marc.
Fournié, Isabelle, 6 mois, Boulevard, Gambetta, 46.
Andrieu, Lucie, 18 mois, aux Tuileries.
Maurier, Isaac, s. p., 75 ans, avenue du Pol.
Ticou, Joseph, cultivateur, 80 ans.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. A. Hostermann.

Samedi 31 octobre 1885.

DÉBUT DE M. KINON, PREMIERE BASSE

PREMIERE REPRESENTATION DE

SI J'ÉTAIS ROI

Opéra comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. d'Hennerly et Brésil, musique d'Adolphe Adam

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR

LA VEUVE AU CAMÉLIA

Comédie-Vaudeville en 1 acte.

Musique du 3^{me} de ligne.

(de 4 à 5 heures.)

PROGRAMME DU DIMANCHE 1^{er} NOVEMBRE 1885.

Le Caïd (Allégo militaire) A. Thomas.
Martha (ouverture) Flowot.
La Mascotte (Valse) Audran.
Le Songe d'une nuit d'été (fantaisie) A. Thomas.
Violette (Mazurka) Gemgl.

BOURSE. — Cours du 31 octobre.

3 0/0	79 80
3 0/0 amortissable (ancien)	81 50
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	104 05
4 1/2 0/0 1883	109 20

Dernier cours du 30 octobre.

Actions Orléans	1,330 50
Actions Lyon	1,247 50
Obligations Orléans 3 0/0	382 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	343 00
Obligations Lombardes (jouissance)	308 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	335 50

SUCRAGE DES VINS

Décret du 22 juillet 1885.

La Maison **Michaud-Larivière** fils, informe les vigneron du Lot et des départements limitrophes, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné, conformément à la loi du 22 juillet dernier, l'autorisation de tenir un dépôt de sucres bruts, raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vins.

Le décret réduisant considérablement les droits, la maison Michaud-Larivière fils, fera bénéficier de cette réduction les vigneron qui voudront bien s'adresser à elle pour le sucrage de leurs vendanges.

Ils n'aurait qu'à se conformer au règlement mis en vigueur par l'administration des Contributions Indirectes, règlement dont il leur sera donné connaissance.

MICHAUD-LARIVIÈRE fils, Epicerie Parisienne, 6, Place du Marché.

RIEN N'EST PLUS FACILE

Le soir en rentrant du théâtre, le matin avant de partir pour la chasse, on prépare soi-même son potage, avec de l'eau bouillante et un flacon de **BOUILLON CIBLS**. Pur extrait liquide de viande de bœuf; excellent consommé instantané; parfait cuit avec les légumes.

En vente chez **M. MICHAUD-LARIVIÈRE** fils, Epicerie Parisienne, 6, place du Marché, à Cahors.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscuesque, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr. 16 fr.; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le **ROI DES ALIMENTS** pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilog. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — **DU BARRY** et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 17, rue du Mont-Thabor, à Paris.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE**, l'**Appauvrissement** ou l'**Altération du SANG**. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les vieillies, les excès ou la maladie. Chez **FERRÉ**, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET
A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, prévient sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera chez elle la célèbre marque :

RHUM DES PLANTATIONS SAINT-JAMES

Les Plantations Saint-James sont situées sur les mornes réputés les plus fertiles des Antilles. Grâce à leur admirable exposition, les cannes à sucre de ces Plantations donnent à la distillation des Rhums exceptionnels. Cette marque cotée la première dans les pays d'origine est répandue dans le monde entier. Elle est expédiée exclusivement en bouteilles de forme carrée. Cette forme de bouteille est la propriété exclusive des Plantations Saint-James, pour l'embouteillage du Rhum.

Elle est mise en vente à l'Épicerie Parisienne, aux prix de :

Le litre..... 5 fr. 25.
La bouteille..... 4 fr. 50.
Le demi litre..... 2 fr. 90.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habilllements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX

PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet dernier, M. le Directeur des Contributions indirectes, nous a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence, nous livrerons (avec la réduction des droits), aux propriétaires et vigneron qui en feront la demande, les quantités de sucre dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'Administration des Contributions indirectes.

JEAN CANGARDEL ET FILS.

EXPOSITION

CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

A VENDRE UN TERRAIN

Situé sur le cours Fénelon, attenant à M. Ficat.

S'adresser à M. Pouget, notaire à Cahors, ou à M. Excrozailles, entrepreneur de charpente.

Facilités pour le paiement.

DEMANDE

M^{lle} Lucette Bataille, taillease en COSTUMES D'ENFANT, rue du Lycée, 21, demande des apprenties.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

LES RAMOS

Marchand tailleur

rue Fénelon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

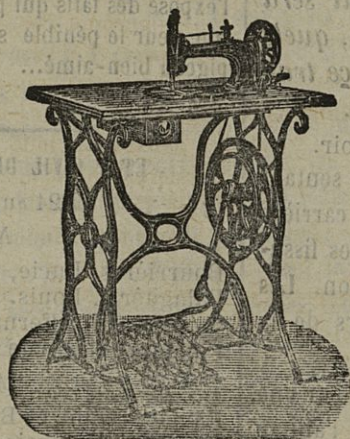
Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

G. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

PLUS DE BARBIERS

Chacun se rasera sans douleurs ni coupures, fût-il manchot ou aveugle, avec le Rasoir mécanique. Prix : 4 francs, et se coupera les cheveux lui-même à la longueur désirable avec la Tondeuse humaine. Prix : 42 francs. Envoi franco contre mandat, A. BAIN, inventeur fabricant, 2, rue Taitbout, Paris.

GRANDES DÉCOUVERTES: Pierre Américaine faisant disparaître radicalement, névralgies, migraines, maux de dents, congestions, etc. Prix : fr. 1,50.

PLUS DE CORS AUX PIEDS. Destruction immédiate et sans douleur, par le Pulvérisateur Gardner. Prix : fr. 4,50. Envoi franco contre mandat, A. BAIN, 2, rue Taitbout, Paris.

Le propriétaire-gérant, Layton.

GRAND SUCCÈS POUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE!!!

Exposition universelle d'Anvers 1885

LES MACHINES A COUDRE PAR EXCELLENCE

« HURTU et HAUTIN »

Viennent de remporter encore les plus hautes récompenses

Deux grands Diplômes d'honneur

Chez : Jean LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, CAHORS

Nouvelles machines à coudre HURTU, depuis 50 francs, garanties sur facture.

Machine HURTU, à fil continu, faisant 2,500 points à la minute.

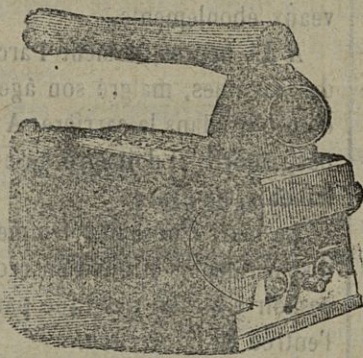
COSTUMES D'ENFANTS

LUCETTE BATAILLE

TAILLEUSE

CAHORS, rue du Lycée, n° 21 — Au 1^{er} étage

PRIX MODÉRÉS



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage l'arsan, sans brosse, imperméable à l'eau.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour amouplements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

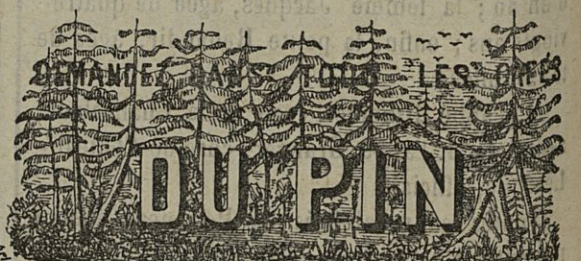
Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

21 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter ; Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.